

# UBAM - ANGEL JAPAN SMALL CAP EQUITY

## Classe I JPY (action de capitalisation)

Factsheet | avril 2021

Pour investisseurs qualifiés

### CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique	Sicav luxembourgeoise (UCITS, Partie I - loi du 17 décembre 2010)
Domicile du fonds	LUXEMBOURG
Devise	JPY
VNI	24845,00
Taille du fonds	JPY 31 083,34 mio
Historique depuis	10 juillet 2007
Nouveau sous-gestionnaire depuis	01 novembre 2018
Investissement minimal	-
Souscription	Daily
Rachat	Daily
Publications	www.ubp.com
Commission de gestion	0,90 %
Nombre de lignes en portefeuille	54
ISIN	LU0306285197
Telekurs	3194224
Bloomberg ticker	UBJOPIC LX
Indice	MSCI JAPAN SMALL CAP - NR - JPY

**L'indice est présenté uniquement à titre indicatif. L'objectif d'investissement n'est pas de répliquer l'indice.**



### RISQUES SPÉCIFIQUES

- ◆ **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité survient lorsque des investissements particuliers sont difficiles à acheter ou à vendre. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité par ce dernier de conclure des transactions à des périodes opportunes ou des conditions tarifaires favorables.
- ◆ **Risque de contrepartie** : Comme le Fonds utilise des dérivés de gré à gré, le Fonds est exposé à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourrait causer une perte financière pour le Fonds.
- ◆ Tous les risques sont détaillés dans le chapitre « Facteurs de risque » du prospectus.

Portefeuille en actions émises par des sociétés basées au Japon

### PRÉSENTATION DU FONDS

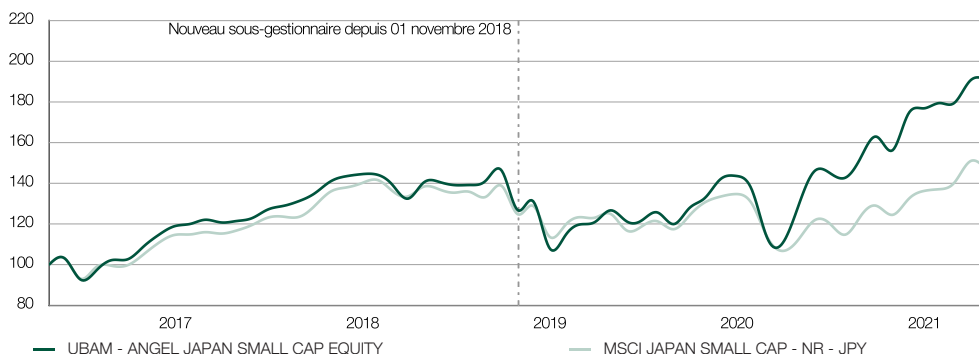
Le Fonds vise une croissance de votre capital et la génération d'un revenu principalement en investissant dans des actions japonaises.

Il s'agit d'un portefeuille concentré et activement géré se composant de titres principalement libellés en yens japonais.

Le Fonds investit dans des titres qui devraient selon nous s'apprécier sur le long terme. Il investit dans des titres qui correspondent à un ou plusieurs des thèmes suivants :

petites et moyennes entreprises ; faibles valorisations ; anges déchus (titres qui ont perdu une grande partie de leur valeur mais qui devraient, selon nous, se relever) ; et titres dont la valeur pourrait augmenter en raison de fusions ou d'acquisitions. La capitalisation de marché minimale des entreprises sélectionnées est de JPY 10 Milliards.

### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE JPY (NET DE FRAIS)



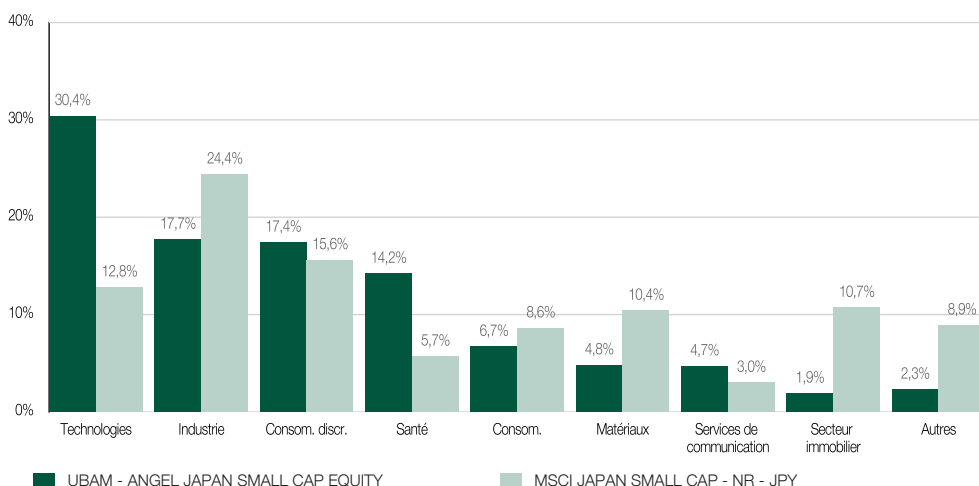
Performance sur 5 ans ou depuis le lancement. Source des données: UBP. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les investissements peuvent voir leur valeur baisser ou croître.

### PERFORMANCE HISTORIQUE JPY (NET DE FRAIS)

	YTD	2020	2019	2018	2017	2016
UBAM - ANGEL JAPAN SMALL CAP EQUITY	8,14 %	23,15 %	32,37 %	-24,92 %	21,51 %	9,44 %
MSCI JAPAN SMALL CAP - NR - JPY	8,19 %	1,13 %	18,22 %	-18,67 %	22,23 %	0,31 %
	Avril 2021	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis lancement
UBAM - ANGEL JAPAN SMALL CAP EQUITY	0,48 %	6,58 %	48,77 %	36,37 %	91,26 %	148,45 %
MSCI JAPAN SMALL CAP - NR - JPY	-2,25 %	7,50 %	31,39 %	6,56 %	53,12 %	149,26 %

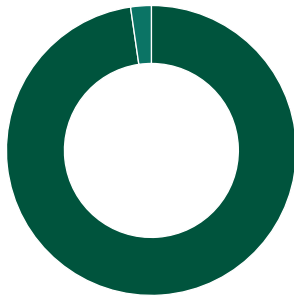
Depuis le lancement. Source des données: UBP. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les investissements peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Indiquées dans la devise de la catégorie de parts, les performances passées intègrent les dividendes réinvestis, et elles sont exprimées brutes des frais courants. Le calcul ne tient pas compte des frais de vente et autres coûts, des prélèvements d'impôts et des coûts applicables que l'investisseur doit acquitter. Ainsi, sur un montant investi d'EUR 100 avec des frais d'entrée de 1%, l'investissement effectif s'élèverait à EUR 99. Par ailleurs, d'autres coûts peuvent être imputés à l'investisseur (p. ex. prime d'émission ou droits de garde prélevés par l'intermédiaire financier).

### COMPARAISON SECTORIELLE



Source des données: UBP

ALLOCATION PAR PAYS



Source des données: UBP

POSITIONS PRINCIPALES

Titre	Secteur	Poids fonds	Poids indice
LASERTEC CORP	Information Technology	3,9%	
RORZE	Information Technology	3,8%	0,1%
SNOW PEAK INC	Consumer Discretionary	3,7%	
S-POOL INC	Industrials	3,2%	0,1%
TRI CHEMICAL --- REGISTERED SHS	Information Technology	2,9%	0,1%
TOCALO CO LTD	Industrials	2,9%	0,1%
KOTOBUKI SPIRITS	Consumer Staples	2,7%	0,1%
ASAHI INTECC CO LTD	Health Care	2,7%	
JINS HOLDINGS INC	Consumer Discretionary	2,6%	0,1%
ELAN CORPORATION	Health Care	2,6%	0,0%

Source des données: UBP

ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

	Avril	Mars	Février	Janvier	Décembre
Poids 10 plus importantes positions	30,94 %	31,03 %	31,56 %	32,76 %	34,01 %
Nombre de lignes en portefeuille	54	53	54	52	52
Grandes cap. (> USD 5 mia)	11,34 %	11,38 %	12,28 %	14,12 %	14,77 %
Moyennes cap. (USD 1,5-5 mia)	18,36 %	15,55 %	16,41 %	16,69 %	16,91 %
Petites cap. (< USD 1,5 mia)	70,30 %	73,07 %	71,31 %	69,19 %	68,32 %

Source des données: UBP

ADMINISTRATION

Société de gestion

UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Distributeur général, représentant suisse et agent payeur en Suisse

Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CH-1211 Genève 1

Agent payeur, administratif, enregistreur et de transfert

CACEIS Bank Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Auditeur

Deloitte Audit S.à.r.l, 20 Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg

Forme juridique

Sicav luxembourgeoise (UCITS, Partie I - loi du 17 décembre 2010)

ENREGISTREMENT ET DOCUMENTATION

Pays où la distribution est autorisée

En fonction des pays, certaines classes d'actions peuvent ou non être enregistrées pour distribution au public. Les classes d'actions enregistrées font l'objet d'un Document d'Information Clé pour Investisseurs ("DICI"). Les investisseurs sont invités à se renseigner sur les classes enregistrées ou à demander les DICIs afférents auprès du siège du Fonds, du distributeur général (Union Bancaire Privée, UBP SA -Genève) ou du représentant local de leur pays.

Siège social	UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Représentants	
Allemagne	Sal. Oppenheim Jr. & Cie. KGaA, 4 Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln
Autriche	Erste Bank der Österreichischen Sparkassen AG, 21 Graben, A-1010 Wien
Belgique	Caceis Belgium Fund Administration Service & Technology Network Belgium, Avenue du Port 86 C, b320, B-1000 Bruxelles
Espagne	Allfunds Banks S.a., 57 Nuria, E-28034 Madrid UBP Gestion Institutional S.A., Avenida Diagonal 520 2º, 2a-B, E-08006 Barcelona
France	Caceis Bank, 1-3, Place Valhubert, F-75206 Paris Cedex 13
Italie	State Street Bank S.p.A., con sede legale in Via Ferrante Aporti, 10, 20125 Milano Allfunds Bank S.A., via Santa Margherita 7, I-20121 Milano BNP Paribas Securities Services, Succursale di Milano, con sede in Milano, Piazza Lina Bo Bardi, 3
Portugal	BEST - Banco Electronico de Serviço Total S.A., Praça Marquês de Pompal, no. 3 - 3º 1250 - 161 Lisboa
Royaume-Uni	Union Bancaire Privée, 26 St James's Square, London SW1Y 4JH
Singapour	Union Bancaire Privée, UBP SA, Singapore Branch, Level 24, One Raffles Quay, South Tower, Singapore 048583
Suède	Skandinaviska Enskilda Banken AB (PUBL) ("SEB"), 106 40 Stockholm
Suisse	Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CH-1211 Genève 1
AUTRES PAYS	Pays où la distribution est autorisée : Finlande, Pays-Bas, Norvège

GLOSSAIRE

Benchmark

Indice servant de base de comparaison pour la performance d'un fonds de placement. Egalement appelé indice de référence ou indice de comparaison.

Produit dérivé

Un produit dérivé est un instrument financier dont le prix est déterminé par l'évolution du cours d'une variable de référence (le sous-jacent). Les sous-jacents peuvent être des actions, des indices d'actions, des emprunts d'Etat, des devises, des taux d'intérêt, des

matières premières (blé, or, etc.), mais aussi des swaps. Les instruments financiers dérivés peuvent prendre la forme d'une opération à terme ferme ou d'une option et se négocient soit sur les marchés à terme à des conditions standards, soit hors bourse (over-the-counter, OTC) à des conditions librement négociées. Dans certaines circonstances, les fluctuations de cours du sous-jacent entraînent une variation beaucoup plus forte des cours du produit dérivé concerné. Les produits dérivés permettent de couvrir des risques financiers (hedging), de spéculer sur des fluctuations de cours (trading) ou d'exploiter des écarts de prix entre les marchés (arbitrage).

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE PUBLICATION MARKETING.** Il reflète l'opinion de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP») à la date de son émission. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal d'adresser un tel document.

Le présent document a été produit sur la base des meilleurs efforts possibles; il est fourni uniquement à titre d'information et ne saurait constituer une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre, sauf mention contraire. Les opinions exprimées dans le présent document ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document. Il est conseillé aux investisseurs de vérifier, avant d'effectuer une quelconque transaction, si elle est adaptée à leur situation personnelle, et d'analyser les risques spécifiques encourus, notamment sur le plan financier, réglementaire et fiscal, en recourant le cas échéant à des conseillers professionnels.

Les informations et les analyses contenues dans le présent document sont basées sur des sources considérées comme fiables. Toutefois, l'UBP ne garantit ni l'actualité, ni l'exactitude, ni l'exhaustivité desdites informations et analyses, et n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou aux dommages susceptibles de résulter de leur utilisation. Toutes les informations et les appréciations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. **LES PERFORMANCES PASSES N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS ACTUELS OU FUTURS.** Ce document n'a pas été produit par le département d'analyse financière de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. Les investissements mentionnés dans le présent document peuvent comporter des risques qu'il est difficile de quantifier et d'intégrer dans l'évaluation des investissements.

Le présent document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation pour la souscription d'actions dans le fonds ou le compartiment mentionné, dans les juridictions où une telle offre ou

## UBAM - ANGEL JAPAN SMALL CAP EQUITY

sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait juridiquement interdit de faire une telle offre ou proposition. Le présent document ne saurait remplacer le prospectus et les autres documents juridiques qui peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds.

Toute souscription non fondée sur le dernier prospectus, DICI/KIID, ou rapport annuel ou semestriel du fonds ne saurait être acceptée. Le présent document est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), ou transmis à toute autre personne, sans l'autorisation écrite préalable de l'UBP.

Le représentant et l'agent payeur en Suisse est l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98 rue du Rhône, case postale 1320, 1211 Genève 1, Suisse (UBP). Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP et auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289 route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Union Bancaire Privée, UBP SA est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA); au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA) et elle est réglementée par l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA).